

PROCEDURE D'UTILISATION DES BONS FORMATION FFF

	Formations éligibles aux bons de formation à 25 €
EDUCATEURS	Module U6/U7
	Module U9
	Module U11
	Module sécurité
	Module projet éducatif
	Module projet associatif
	Animatrice Fédérale
	Module « Futsal Initiation »
	Module « Futsal Entraînement »
	Module « Football et Handicaps »

La FFF, par le biais de l'IFF, a souhaité mettre en place la DEMATERIALISATION complète du bon de formation.

A cet effet, vous trouverez ci-dessus la liste des formations éligibles.

**Le candidat a le droit à 1 bon de 25€ par module de formation listé
(dans la limite des bons disponibles)**

Exemple sur un module de 16H :



Voir en page 1 pour les coûts
Territoires concernés (CHAMPAGNE ARDENNE et ALSACE)